

Communiqué de presse

Date 15 juin 2009

Troisième correction du Rhône (R3)

Le Conseil d'Etat veut informer les députés dans la sérénité

(I-VS).- Le Conseil d'Etat veut mener au Parlement les importants débats sur la troisième correction du Rhône avec objectivité et dans la sérénité. Une campagne de désinformation fausse actuellement le traitement de ce dossier. L'Exécutif a donc décidé de reporter la demande de crédit d'engagement de douze millions de francs pour l'achat de terrains. Il entend dans l'intervalle informer systématiquement les députés sur cet important projet. Un autre objet lié à R3 sera en revanche présenté comme prévu à la session de juin.

L'Association pour la défense du sol agricole (ADSA) a transmis un nouveau courrier aux députés valaisans à quelques jours de débats parlementaires concernant R3. Ce courrier comporte de nombreuses erreurs et omissions. Le Conseil d'Etat regrette cette campagne de désinformation. Il avait déjà du transmettre en février passé un courrier à tous les candidats députés pour rétablir la vérité suite à un courrier de l'ADSA.

Le Conseil d'Etat avait répondu aux demandes de cette association en l'invitant à déposer ses études contradictoires puis en nommant des experts pour analyser ces études. Leurs conclusions ont clairement confirmé l'avis du Conseil Fédéral : la solution d'abaissement systématique ne peut être mise en œuvre pour des raisons sécuritaires, d'impact sur la nappe phréatique et de respect des bases légales ; la solution d'élargissement combinée avec des abaissements répond par contre très efficacement aux besoins de protection contre les crues.

Le Conseil d'Etat prend acte que l'ADSA ignore l'avis du Conseil Fédéral ainsi que l'avis d'expert qu'elle a demandé et contre lequel elle n'a amené aucun argument scientifique. L'Exécutif entend maintenant reprendre avec objectivité ces éléments et les présenter systématiquement aux députés, en vue d'un débat dépassionné et constructif.

Le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), présentera toutefois cette session aux députés un autre projet de décision, concernant l'établissement des mesures anticipées du plan d'aménagement de R3. Le coût des travaux prévus sur Sierre, Sion, Nendaz, Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry et Port-Valais est estimé à 53 millions de francs. Le taux attendu de subvention fédérale est au minimum de 65%.

Note aux rédactions

Pour de plus amples renseignements vous pouvez vous adresser à Jacques Melly, chef du DTEE, par le 027 606 33 00